

Appel à candidature Pour accueillir une Résidence de création Poésie au collège



Favoriser la rencontre des collégiens avec la poésie

et la possibilité d'un autre regard sur le Musée départemental Stéphane Mallarmé

Contexte :

Le Département de Seine-et-Marne, par l'intermédiaire de sa **Médiathèque départementale** et dans le cadre de son Schéma de développement de la lecture publique, propose à un collège d'accueillir la résidence de création d'un.e artiste ayant une relation singulière avec la poésie, les maisons d'écrivains, l'univers mallarméen afin de soutenir la création en favorisant le partage de son processus, une approche renouvelée de la poésie, du musée, de l'univers de Stéphane Mallarmé.

La Médiathèque départementale soutient la poésie d'aujourd'hui en possédant des fonds de référence et en fédérant sur le département des actions culturelles A Voix vives, Marché de la Poésie, Printemps des poètes, en formant des bibliothécaires et professeurs à la découverte de la production éditoriale et des maisons d'éditions indépendantes.

L'adolescence est une période où le rapport à la poésie reprend sens. Il est important de favoriser aux collégiens une entrée en poésie et au musée, de les amener en amont et en aval du poème. Au-delà de l'écriture et de la parution, des lectures, des chansons, des sculptures, des peintures, le trait, l'écriture manuscrite, la page blanche, le vide, le rien, le silence, le livre d'artiste autant de chemins à imaginer qui permettront de revisiter la Maison de Stéphane Mallarmé et d'investir la découverte de poèmes.

Ce projet de résidence s'inscrit dans la continuité des missions de la Médiathèque départementale. Le collège choisi pour accueillir cette résidence sera déjà engagé dans des actions de valorisation de la poésie et aura mis en place des partenariats avec des structures culturelles de proximité (médiathèque, Musée départementale Stéphane Mallarmé, cinéma, association etc)

Description de la résidence :

Il s'agit d'une résidence de création qui permet la rencontre des collégiens avec une démarche artistique. L'artiste choisi portera une attention particulière aux actions en direction des collégiens.

Le la résident.e retenu.e disposera de 70% de son temps pour une création personnelle, sur un projet qu'il elle devra présenter et partager avec le collège, la Médiathèque départementale et le Musée départemental Stéphane Mallarmé. Il elle disposera d'un bureau ou d'un espace de travail au sein du collège. 30% du temps sera consacré à des actions culturelles en direction des collégiens, construites avec les équipes enseignantes, le Musée et la Médiathèque départementale. Des actions en périphérie avec les acteurs culturels locaux (médiathèques, cinéma, associations, etc.) seront prévues pour faire rayonner territorialement la résidence.

Le projet devra se réaliser et s'adapter aux conditions sanitaires en vigueur.

Une à deux réunions de travail seront programmées avec le collège afin de structurer de façon partenariale la résidence, qui débutera en septembre 2025 et s'achèvera en juin 2026.

Calendrier prévisionnel :

15 janvier 2025 : Fin du dépôt des candidatures.

Février 2025 : Rencontre de deux ou trois candidats.es pré-sélectionnés. ées sur dossier par la Médiathèque départementale avec l'équipe pédagogique du collège et du Musée départemental Stéphane Mallarmé pour choix de l'artiste ou d'un collectif d'artistes.

Avril-mai: Une à deux réunions de préfiguration de résidence.

La résidence est d'une durée de 10 mois et peut se décliner selon plusieurs modalités en fonction des calendriers de chacun des acteurs du projet : soit une à deux journées de présence par semaine le temps de la résidence soit des jours regroupés. **Elle se déroulera de septembre 2025 à Juin 2026.** Une à deux réunions de préfiguration de résidence seront programmées en avril- mai 2025 avec le résident sélectionné.

Budget alloué par la Médiathèque départementale :

-Le budget total de la résidence est de 20 000 euros TTC, versé directement au résident.

Ce budget comprend la bourse de création, les 30% d'actions culturelles, le matériel nécessaire à la réalisation des ateliers, des cartes blanches ou participations d'invités extérieurs.

Candidature :

Le dossier de candidature doit comporter une lettre d'intention qui précise les motivations à accueillir un projet de résidence Poésie au Musée, les actions déjà réalisées et les partenariats construits ou à construire sur le territoire, le professeur référent du projet et ses collègues engagés. (voir les critères de sélection ci-dessous pour rédaction de cette note d'intention).

Le dossier de candidature est à déposer auprès de :

valerie.petit@departement77.fr et catherine.evrard@departement77.fr avant le 15 janvier 2025.

La Médiathèque départementale avisera le collège retenu avant fin janvier.

Critères de sélection :

- Pertinence de cette action de résidence avec le projet de l'établissement
- Motivation et implication du collège à se mobiliser sur un projet long pour accueillir une résidence de création : modification éventuelle des emplois du temps, mobilité, souplesse, communication etc.
- constitution d'une équipe porteuse du projet incluant le professeur documentaliste et tout enseignant engagé.
- capacité à assister l'artiste dans ses besoins techniques, aménagement de salle, déplacement gare-collège, repas cantine, recherche d'un logement si besoin,
- capacité à réaliser un temps fort de clôture de résidence pour présenter les actions réalisées avec les collégiens
- Partenariats et actions déjà réalisées, expériences pédagogiques en démarche EAC, lien avec des artistes...
- Capacité à faire rayonner la résidence sur le collège et sur le territoire et à faire de la médiation entre l'artiste et les collégiens.